

Master en sciences de l'ingénieur industriel - chimie

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS

Tél : +32 (0) 65 40 41 46

Fax : +32 (0) 65 40 41 56

Mail : tech.mons@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE MC503 Gestion, sciences humaines et sociales			
Code	TEJC2M03	Caractère	Obligatoire
Bloc	2M	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	9 C	Volume horaire	86 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Christine DHAeyer (christine.dhaeyer@helha.be)		
Coefficient de pondération	90		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	master / niveau 7 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement fait partie du cursus du bloc 2 des études de Master en sciences de l'ingénieur industriel. Il comprend de la Gestion opérationnelle et des Sciences humaines et sociales.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 Identifier, conceptualiser et résoudre des problèmes complexes

- 1.1 Intégrer les savoirs scientifiques et technologiques afin de faire face à la diversité et à la complexité des problèmes rencontrés
- 1.2 Analyser des produits, processus et performances, de systèmes techniques nouveaux et innovants

Compétence 4 S'intégrer et contribuer au développement de son milieu professionnel

- 4.2 Évaluer les coûts et la rentabilité de son projet
- 4.3 Travailler en autonomie et en équipe dans le respect de la culture d'entreprise

Compétence 6 Communiquer face à un public de spécialistes ou de non-spécialistes, dans des contextes nationaux et internationaux

- 6.1 Maîtriser les méthodes et les moyens de communication en les adaptant aux contextes et aux publics

Compétence 7 S'engager dans une démarche de développement professionnel

- 7.3 Assumer la responsabilité de ses décisions et de ses choix
- 7.4 Organiser son savoir de manière à améliorer son niveau de compétence

Acquis d'apprentissage visés

Au terme du module, l'étudiant(e) sera capable de

- Organiser une démarche projet pour atteindre la réalisation d'un livrable.
- Animer une équipe projet et organiser l'information interne et externe.
- Comprendre l'esprit de la qualité.
- Pratiquer les outils d'amélioration de la performance.
- Evaluer et comprendre la stratégie de l'entreprise.
- Comprendre la structure décisionnelle de l'entreprise.
- Etablir le lien entre la structure organisationnelle de l'entreprise et la place de ses produits sur les marchés.
- Intégrer la gestion de production dans la structure décisionnelle.
- Maîtriser les méthodes d'organisation de la production.
- Pratiquer les indicateurs de performance.

- Connaître les outils d'amélioration.

Comprendre les différents mécanismes, paramètres et enjeux de la gestion du personnel, pouvoir se situer au sein d'une organisation et d'en comprendre les règles de fonctionnement, appréhender les principes de la législation sociale en vigueur et définir les stratégies propres à l'entreprise.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

TEJC2M03A Gestion, sciences humaines et sociales

86 h / 9 C

Contenu

A travers l'ensemble des activités d'apprentissage, les concepts et théories suivantes seront abordés :

Pour la partie Gestion opérationnelle :

- L'entreprise industrielle dans son concept: comprendre l'entreprise, son organisation, les impacts financiers, les modes d'agencement et leur influence, les processus, les produits et les ressources.
 - L'analyse de la valeur
 - L'approche systémique
 - Méthodes de résolution de problèmes
 - Les méthodes de planification industrielle (PIC - PDP): planification et pilotage des flux, prévision de la demande, gestion de stock et des approvisionnements globaux. Pratique du MRP (calcul des besoins et des charges). Le Juste à temps et le système Kanban.
- Les outils de la performance

Pour la partie Sciences humaines et sociales :

Les organisations : la structure organisationnelle et ses effets sur la décision, les contraintes de l'organisation formelle, les différents acteurs : la réhabilitation du rôle de dirigeant (diriger, déléguer, contrôler), les fondements de la motivation, les instruments de gestion, la dynamique du mode managériale, conduire un projet organisationnel
Planification des ressources humaines : réflexion stratégique, prévision des besoins en RH, prévision de la disponibilité des RH, analyse de l'écart, planification des actions liées aux RH
Introduction au droit du travail

Démarches d'apprentissage

Cours magistral avec certaines parties pouvant être données en anglais, apprentissage par projet et mises en situations

Dispositifs d'aide à la réussite

Néant

Sources et références

Gestion opérationnelle :

Management de la production, Concepts Méthode et cas 3ème édition; A. Gratacap, P.Médan; Dunod; 2009

Operations Management in context 2d edition; F.Rowbotham, L.Galloway,M.Azhashemi; Elsevier; 2007

Management Industriel et Logistique, Concevoir et piloter la Supply Chain 6ème edition; G.Baglin, O.Bruehl, L.Kerbache,J.Nehme, C.Vandelft – Economica , 2013

La boîte à outils de la qualité, 4ème édition; F.Gillet-Goinard, B.Seno; Dunod, 2020

How to implement Lean Manufacturing , Lonnie Wilson ;MacGraw Hill, 2010

Pratique du Lean, Olivier Fontanille ; Dunod 2010

Sciences humaines et sociales :

The structure and dynamics of organization and groups – E. Berne ; Grove Press Inc. , 1963

Coacher groupes et organisations – Frederic Vergonjeanne – Intereditions, 2015

Management d'équipe, 7 leviers pour améliorer bien-être et efficacité au travail – Jean Pierre Brun -Eyrolle -2009

Structure in Fives : Designing Effective Organizations, Henry Mintzberg, Prentice-Hall, 1983.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Documents sur Connected.

4. Modalités d'évaluation

Principe

La note finale sera répartie de la manière suivante :

$$Cp * (Qs^{0.1} * Do^{0.4} * S^{0.5})$$

Cp = coefficient individuel de participation et de présences au projet. Ce coefficient peut varier de 0.4 à 1.1

Qs = qualité du support

Do = défense orale

S = traitement du sujet

100 % évaluation continue + projet en équipe avec présentation orale non récupérable au Q3

L'étudiant(e) démontrera la maîtrise de ses savoirs et savoir-faire dans des situations de restitution de concepts-clés et d'analyse de cas. Il (elle) y démontrera sa capacité à mobiliser les cadres théoriques adéquats au problème posé, à les appliquer de manière correcte et complète et de proposer des pistes de solutions cohérentes avec son analyse dans la réalisation d'un projet et d'analyse de cas.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière			Evc + Prj + Trv	100		
Période d'évaluation						

Evc = Évaluation continue, Prj = Projet(s), Trv = Travaux

Dispositions complémentaires

Ce cours n'est pas récupérable au Q3.

Si une des compétences fondamentales n'est pas acquise, la note de l'UE sera en échec.

Si l'étudiant demande une note de présence lors d'une évaluation ou ne se présente pas à une évaluation ou ne remet pas un travail en tout ou en partie, la note de PR ou PP sera alors attribuée à l'UE.

En cas d'absence injustifiée lors d'une évaluation continue, une note de 0 sera attribuée à cette partie d'évaluation.

En cas d'absences répétées et injustifiées à une activité obligatoire, les sanctions administratives prévues dans le REE seront appliquées.

"En fonction de l'évolution de la pandémie liée au COVID-19, dans le respect des recommandations décidées par les Autorités compétentes, les activités alterneront, au besoin, entre du présentiel et/ou du distanciel.

Si la situation sanitaire l'exige, une évaluation écrite et/ou orale en mode distanciel sera envisagée. »

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).

